



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Procurations : 3
Convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2026

L'an deux mille vingt six
Le 21 mai

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_29

Objet : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXHAUSSEMENT DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) – LIEU DIT LESTREVIGNON

La société OUEST INERTE, dont M. MALLÉJAC est le directeur, exploite l'ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) située sur les parcelles cadastrées sections ZB N°117, ZB N°118 et ZB N°120, au lieu-dit Lestrévignon, sur la commune de Landivisiau.

L'exploitation de l'ISDI a été autorisée pour une capacité de stockage initiale de 76 364 m³, pour une durée de 8 années, soit jusqu'en décembre 2029.

La société OUEST INERTE souhaiterait augmenter la capacité de stockage du site. La surface du projet couvrira les 1.9 hectares du site actuel. Il est prévu d'y stocker environ 34 812 m³ de déchets inertes supplémentaires, en plus des 24 684 m³ restants, portant le volume à 59 496 m³, soit 118 992 tonnes.

Sur les 4 années d'exploitation restantes, cela représentera une capacité annuelle de 29 748 tonnes en moyenne.

Au bout des 8 ans d'exploitation, la plateforme s'étendra sur une surface estimée à 1.4 hectares (longueur maximum : 160 m, largeur maximum : 110 m).

Il est estimé qu'en moyenne 3 véhicules (semi-remorques et tracteurs remorques) viendront, chaque jour, déposer les déchets sur le site. Ce nombre pourra varier ponctuellement. Ces engins entreront dans le site par l'accès unique existant, fermé par un portail. Les matériaux inertes déposés sur la plateforme seront ensuite régulièrement poussés par un engin de terrassement sur le versant en cours de remblaiement et seront nivelés.

Un arrêté préfectoral en date du 8 avril 2026, prescrit l'ouverture d'une consultation du public, pendant 4 semaines, sur la demande d'enregistrement présentée par la société OUEST INERTE, concernant ce projet d'exhaussement de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

Pendant la durée de la consultation, qui se déroulera du lundi 4 mai 2026 au lundi 1^{er} juin 2026 inclus, le dossier restera déposé en mairie de Landivisiau où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Les observations pourront être consignées sur un registre ouvert à cet effet ou adressées directement en préfecture par écrit ou par voie électronique (consultation@finistere.gouv.fr).

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260521-D2026052129-DE

En parallèle de cette procédure, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet d'exhaussement de l'ISDI, lieu-dit Lestrévignon.

Au vu de la nature du projet, du site d'implantation et notamment le volume de stockage de déchets inertes envisagé, le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis défavorable sur le projet précité.

Landivisiau, le 21 mai
Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT

